

3D CHAMPENOISE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 AVENUE JACQUES SIMON
51470 SAINT-MEMMIE
894 495 100 RCS CHALONS-EN-
CHAMPAGNE

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT

DU 31/10/2023

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Monsieur Ghislain Bruneaux demeurant 2 avenue Jacques Simon 51470 Saint-Memmie,

Propriétaire de la totalité des 500 parts composant le capital social de la Société 3D CHAMPENOISE,

Associé unique de ladite société,

Le dernier exercice s'est soldé par une perte de -2 944 euros qui a eu pour effet de ramener le montant des capitaux propres à moins de la moitié du capital social.

Il appartient donc à l'associé unique, en application des dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, de décider, dans les quatre mois suivant l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Décisions à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION - DISSOLUTION DE LA SOCIETE

L'associé unique statuant par application de l'article L 223-42 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuvés le 30.06.2023, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide de ne pas dissoudre la Société.

DEUXIÈME DECISION - NOMINATION DE LIQUIDATEURS

Compte tenu de la décision de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital, l'associé unique constate qu'il n'y a pas lieu de nommer un ou plusieurs liquidateurs à l'effet de réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde disponible.

TROISIÈME DECISION — DELEGATION DE POUVOIRS

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Chlorophyll